



Demande d'aide à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées.

Qu'est-ce que c'est ?

On distingue deux prestations :

- L'accompagnement à domicile : mise en place par les caisses de retraites
- L'allocation personnalisée d'Autonomie (APA) mise en place par le département qui s'adresse aux personnes âgées fragile qui ont besoin de préserver leur autonomie, qui nécessite une surveillance régulière

Ces prestations permettent de donner un financement pour

- une aide humaine,
- une aide technique,
- un accueil temporaire dans une structure adapté
- des travaux d'aménagement du logement.

Après avoir défini vos besoins, il convient de prendre contact soit avec votre caisse de retraite, soit avec le département en ayant rempli le cerfa suivant (lien ci-dessous):

[NOTICE ET CERFA DEMANDE D'AIDE](#)

Pour vous aider dans votre démarche vous pouvez joindre les agents instructeurs du département pour le secteur Agenais.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45.

- Sandrine CLAIR: 05 53 69 40 57, sandrine.clair@lotetgaronne.fr
- Edith DEBELMAS: 05 53 69 45 03, edith.debelmas@lotetgaronne.fr

Ainsi que le Centre Médico Social de Montanou : 05 53 77 09 20

Quelques Numéros utiles du secteur :

- ADMR de Puymirol : 05 53 87 11 75, asso.puymirol@fede47.admr.org
- CONSOL La conduite solidaire : 05 53 96 97 98, www.consol.fr
- ÉLIOR portage de repas : 05 53 96 27 91
- Menu service portage de repas : 05 53 95 57 10

Liste non exhaustive

La Mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.